



P.A.D.D.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Commune de RIGNY-LA-NONNEUSE

Février 2014



U2a
Urbanisme Aménagement Architecture
2 rue Ernest Furgon - 10160 AIX EN OTHE
Tél. : 03.25.46.28.96 - Email : u2a10@orange.fr

SOMMAIRE

1. Préambule

2

2. La structure du PADD

3

3. Pour un développement maîtrisé

5

4. L'esprit du projet communal ...

6

5. Justification des choix retenus pour le PADD

8

6. Le projet d'aménagement et de développement durable

10



I. Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est un document du Plan Local d'Urbanisme qui a été introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et modifié par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, ainsi que par le décret du 9 juin 2004.

Le PADD introduit une démarche de projet communal dans le processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en s'appuyant sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial. Il s'applique sur la totalité du territoire communal et veille à respecter les principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme.

Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire communal. Il constitue le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la commune engage sur son territoire.

Le PADD de Rigny-la-Nonneuse devra affirmer les principes majeurs de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains :

- **le principe d'équilibre** : renouvellement urbain et développement maîtrisé, préservation des espaces agricoles productifs et des paysages identitaires
- **le principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité** : prévision des besoins futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'équipements publics...
- **le principe du respect de l'environnement** : maîtrise des déplacements et de la circulation automobile, préservation des ressources naturelles, réduction des nuisances...

2. La structure du PADD

Les diagnostics socio-économiques, paysagers, environnementaux et urbains ont permis de faire ressortir les atouts et les points faibles de la commune et d'identifier les territoires à enjeux.

La prise en compte des différentes contraintes et des éléments porteurs a permis de construire le projet d'aménagement et de développement durable.

1 - Concernant l'analyse géographique et historique de Rigny-la-Nonneuse

Les constats

- une situation géographique stratégique (proche de Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine et Troyes);
- un paysage riche et varié avec la présence de vergers et du Ru Saint-Pierre (trames verte et bleue);
- un paysage vallonné et coloré qui offre des panoramas riches et variés;
- un village originel cohérent à double structure linéaire (le Ru Saint-Pierre et la Route de Bailly);
- un développement urbain lâche et distendu sans grande cohérence avec le bourg d'origine.

Les enjeux

- préserver la qualité des paysages engendrés notamment par la présence du Ru Saint-Pierre;
- structurer l'espace et donner des repères en valorisant les points d'appui potentiels : trame verte et trame bleue;
- préserver et valoriser le caractère de la « végétation privée » des vergers et des jardins;
- préserver la structure linéaire du village.



Assurer la protection et la mise en valeur des paysages et des écosystèmes

2 - Concernant l'analyse architecturale

Les constats

- un village marqué par la présence de nombreuses fermes;
- des constructions majoritairement « accrochées » à la rue (en pignon ou par les clôtures);
- des éléments architecturaux significatifs et représentatifs de l'architecture locale;
- un tissu pavillonnaire sans lien avec l'architecture du village;
- un patrimoine communal important et significatif qui manque parfois de mise en valeur.

Les enjeux

- préserver la qualité des constructions qui sont l'identité du village;
- préserver le caractère « aligné » des constructions sur l'avant des parcelles (soit par les façades, soit par les clôtures);
- valoriser les espaces publics et marquer le centre du village.



Harmoniser la commune et son environnement

3 - Concernant le paysage urbain

Les constats

- une juxtaposition d'époques et d'opérations de constructions : manque de coutures urbaines;
- une centralité réduite aux espaces publics de la mairie et de la salle des fêtes;
- un village traversé par la route de Bailly (très empruntée);
- la présence de boisements et de vergers qui accompagnent et favorisent le déplacement piétonnier;
- des entrées de village « inégales ».

Les enjeux

- définir les limites du village et ses franges;
- définir la centralité du village par le biais d'aménagement plus marqués;
- développer une offre en qualité d'habitat, renforcer les espaces publics et les entrées de village;
- maîtriser la consommation foncière y compris dans les zones d'habitat nouveau.



Penser l'habitat de demain

4 - Concernant le volet socio-démographique

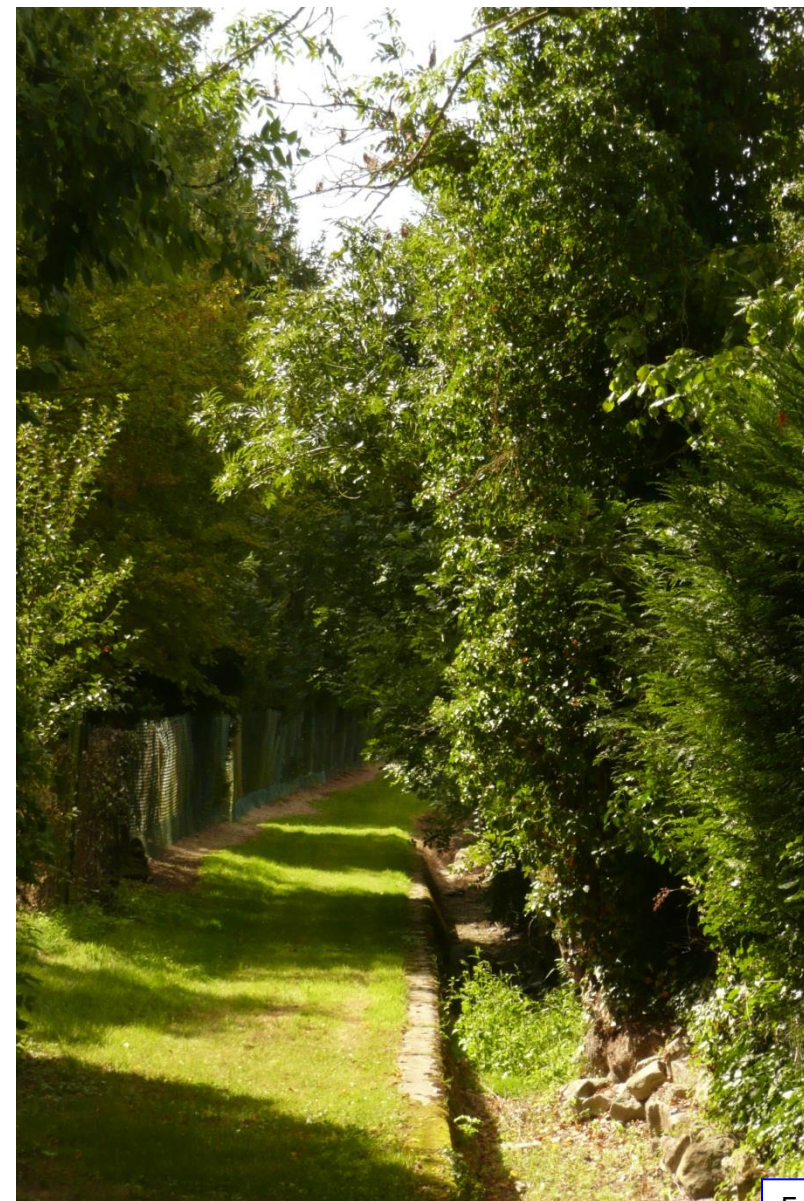
Les constats

- une population en baisse depuis 1999 du au vieillissement;
- un solde migratoire et un solde naturel qui atteignent un équilibre : la population se stabilise;
- forte présence de résidences principales de grandes tailles et peu de logements vacants;
- des maisons anciennes;
- une population vieillissante et un phénomène de décohabitation qui entraînent une diminution de la taille des ménages;
- un ménage sur 4 emménagé depuis moins de 4 ans : attractivité de la commune due aux aires de chalandises de Troyes, Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine;
- des entreprises agricoles présentes sur le territoire communal.

Les enjeux

- maintenir la population et développer l'attractivité de la commune;
- proposer une offre de logements adaptées à l'arrivée d'une nouvelle population.

4 ➔ **Rigny-la-Nonneuse, une commune attractive**



2. La structure du PADD

Le PADD expose les objectifs politiques qui seront traduits dans le document réglementaire du PLU.

Son ambition recherche un modèle de développement sobre adapté aux besoins de la commune et axé sur la qualité plus que sur l'importance de ce développement. Ce projet se décline en quatre axes présentant de façon transversale, les enjeux du projet de territoire de la commune.

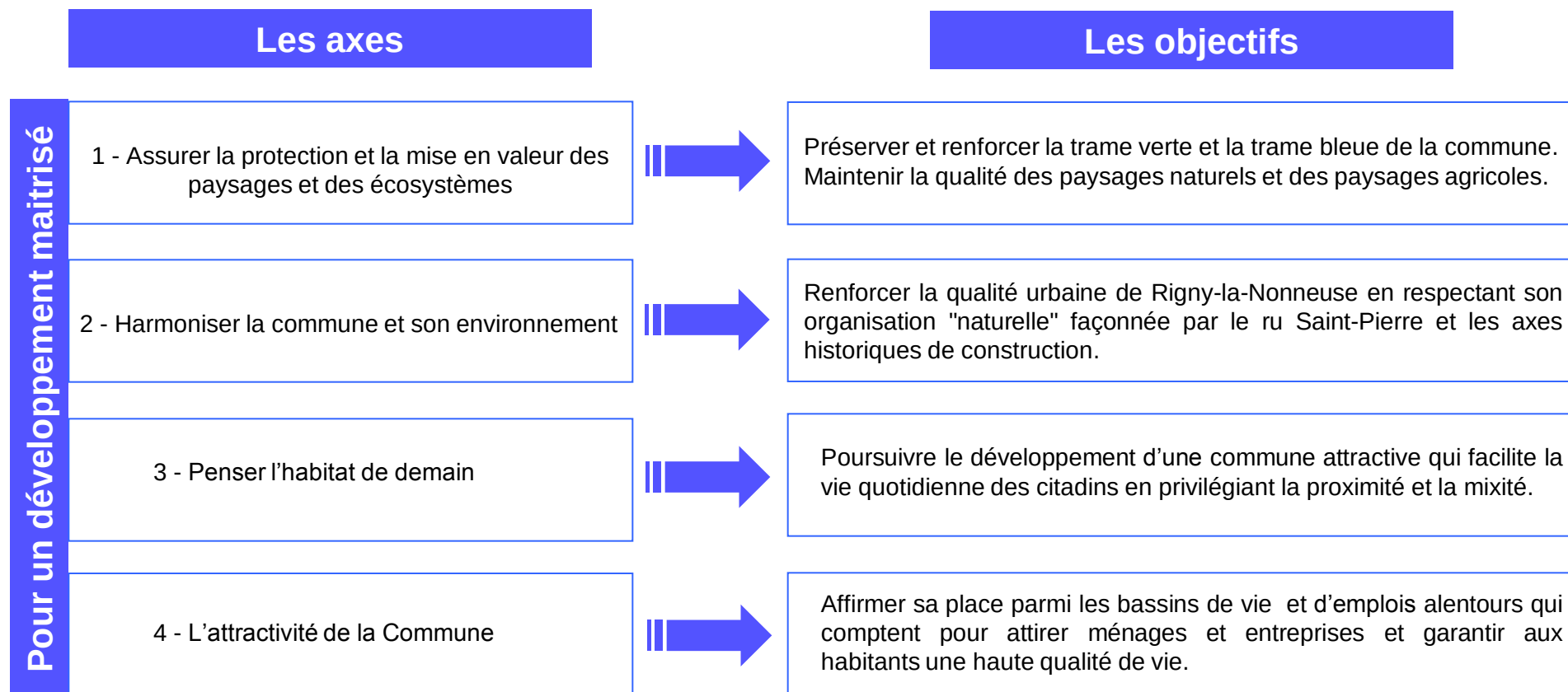
Ces axes sont :

- 1 - Assurer la protection et la mise en valeur des paysages et des écosystèmes
- 2 - Harmoniser la commune et son environnement
- 3 - Penser l'habitat de demain
- 4 - Rigny-la-Nonneuse, une commune attractive



2. La structure du P.A.D.D.

Les grands axes du P.A.D.D. se déclinent en plusieurs objectifs :



3. Pour un développement maîtrisé...

A l'instar des modèles nationaux, la commune de Rigny-la-Nonneuse a connu ces dernières années un développement fortement consommateur d'espaces. Un déséquilibre s'est amorcé au détriment des espaces naturels et des paysages identitaires de la Commune. Certaines limites communales se diluent peu à peu dans l'espace agricole.

Les objectifs de la commune de Rigny-la-Nonneuse sont liés au développement mais aussi à la maîtrise du découpage foncier afin que cet accroissement ne fasse pas au détriment des espaces naturels et des terres agricoles.

Ainsi, la protection des vergers et la protection du caractère rural du village doivent être des guides fondamentaux qui conduiront au développement harmonieux de la commune et à la maîtrise de la consommation des espaces mais aussi des énergies et des modes de déplacement en favorisant les modes de constructions adaptés au caractère communal.

La Commune de Rigny-la-Nonneuse bénéficie d'un environnement relativement préservé et des paysages divers caractérisés par leur très grande richesse : milieu humide, espaces boisés formant des écrins de verdure, paysages agricoles offrant une très large palette de cultures et de couleurs et ZNIEFF. Il s'agit de préserver ce capital en l'intégrant comme une composante à part entière du projet communal et comme une source de qualité de vie à valoriser.

4. L'esprit du projet communal...

Le projet de PLU doit permettre de promouvoir un développement axé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine communal ainsi que sur la sobriété dans la consommation foncière et dans la dépense énergétique.

Pour cela, il inscrit un équilibre entre un développement urbain maîtrisé et la protection des espaces naturels et agricoles notamment par une utilisation rationnelle de l'espace et de la consommation foncière.

Cet équilibre est recherché à travers les points suivants :

✓ **Contenir la consommation foncière et adapter les capacités de développement aux besoins de la Commune.**

Le diagnostic du PLU a montré que les constructions nouvellement implantées sur un modèle périurbain étaient consommatrices d'espaces et que généralement, les tailles des parcelles étaient surdimensionnées, entraînant ainsi une consommation d'espaces inutile.

Il s'agit d'adapter les capacités de construction de la Commune au développement démographique réel de Rigny-la-Nonneuse.

Pour cela, le PLU raisonne à une échéance de 10 ans et sur une hypothèse de croissance démographique dû à l'attractivité de la Commune en raison de son positionnement géographique, entre Romilly-sur-Seine et Troyes et sur sa proximité avec les axes importants de desserte et de déplacement.

La mise en œuvre de cette orientation passe par :

- La densification des espaces disponibles inscrits dans l'enveloppe urbaine. L'espace urbain de Rigny-la-Nonneuse dispose encore aujourd'hui de potentialités non négligeables. La mobilisation de ces espaces est aujourd'hui prioritaire et doit allier densité et qualité de vie. Cette orientation répond aux objectifs 2 et 4 du PADD.

- La limitation des espaces de développement résidentiel en extension urbaine. Les zones d'habitat nouveau restent relativement importantes et peuvent être densifiées. C'est pourquoi le PLU prévoit des secteurs de développement à rentabiliser. Ils sont principalement situés le long des axes de dessertes, respectant ainsi le développement linéaire et le caractère originel du bourg.

Ce choix permet de réorganiser une partie des opérations déjà réalisées en les insérant dans un tissu urbain cohérent, qualitatif et fonctionnel, notamment pour les opérations situées à proximité du Ru Saint-Pierre. Il permet de répondre aux attentes de l'objectif 3.

- La restriction de l'urbanisation périphérique : il s'agit là de limiter les secteurs d'habitat diffus pour lesquels le développement urbain contribuerait à fragiliser les milieux naturels, morceler l'espace agricole ou renforcer le mitage paysager.

Cette notion passe par une gestion des enveloppes urbanisées existantes, sans envisager d'extension nouvelle, surtout dans les secteurs agricoles ou ceux des trames vertes et bleues dues notamment à la présence du Ru Saint-Pierre. Il s'agit de ne pas créer d'habitat « satellite », totalement déconnecté du village originel et de favoriser la reconversion du bâti agricole lorsque cela est nécessaire.

Cette orientation répond aux objectifs 1 et 2 de protection des paysages, des espaces naturels et agricoles.

✓ **Promouvoir un développement sobre en énergie**

La facture énergétique des modes d'urbanisation des dernières décennies est conséquente. Le PLU veut promouvoir un habitat plus économe. Cela passe par le développement d'un habitat plus compact et de meilleure qualité environnementale. Cette orientation rejoint l'objectif 1 du PLU qui vise à garantir aux habitants une meilleure qualité de vie.

✓ **La préservation de la mémoire du village : préserver le caractère patrimonial de la Commune et l'offrir aux générations futures**

Le diagnostic a montré que le bourg originel, lequel s'est développé le long de deux axes majeurs, a été relativement bien préservé. Cette préservation et cette mise en valeur a permis la sauvegarde de nombreuses fermes et des jardins et vergers qui accompagnent ces constructions. Ce patrimoine ne doit pas être mis en danger au bénéfice de nouvelles opérations d'aménagement.

Cet objectif répond aux axes 1, 2 et 4 du PLU.

5. Justification des choix retenus pour le PADD

1. Deux grands axes de réflexion

Le projet d'aménagement et de développement durable s'inscrit dans la suite des analyses, des réflexions, des objectifs et des enjeux définis dans le diagnostic.

Le PADD se structure autour de deux grandes entrées complémentaires s'articulant à deux échelles :

- la première, au niveau des habitants et du cadre de vie dont l'objectif est de valoriser les qualités résidentielles de la commune ;
- et la seconde autour de l'attractivité et de la structuration de la commune dont l'enjeu est de renforcer le rôle polarisant et structurant de la commune à l'échelle des bassins de vie et d'emplois de Troyes, Nogent sur Seine et Romilly sur Seine.

2. Développer la vitalité de la commune en valorisant son cadre de vie

Au regard des qualités paysagères et de la centralité de la commune par rapport aux bassins de vie et d'emplois de Troyes, Nogent sur Seine et Romilly sur Seine, il a semble nécessaire d'optimiser le territoire communal :

- En affirmant un objectif de population ambitieux mais maîtrisé avec une croissance annuelle moyenne de 4,6 habitants par an, soit 46 habitants supplémentaires dans les 10 prochaines années, soit une moyenne de 2 permis de construire déposés par an.
- En assumant son rôle d'accueil en se fixant l'objectif de maintenir le poids relatifs des logements locatifs pour permettre aux jeunes ménages en début de parcours résidentiels de se fixer dans la commune.

Au regard du développement prévu, le projet s'articule également autour de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine, du paysage et de l'environnement en s'appuyant sur différents éléments :

- un objectifs d'un développement extensif maîtrisé en favorisant le renouvellement urbain et en développant des types de logements moins consommateurs d'espace.
- un projet paysager et environnemental sur l'ensemble du territoire communal.
- une volonté d'assurer la vitalité du village en lui permettant un développement limité.

- une volonté d'optimiser les liaisons fonctionnelles pour favoriser le développement des transports collectifs et mettre en place un réseau de liaisons douces sur l'ensemble du territoire communal.
- la mise en place de protections sur le patrimoine végétal et les espaces naturels.

3. Renforcer la structuration de la commune pour dynamiser son attractivité

Rigny-la-Nonneuse dispose d'une situation géographique privilégiée lui permettant d'exercer son attractivité sur les 3 principaux bassins de vie et d'emplois du département. La commune est consciente de son attractivité et entend développer des services à la population afin de conserver et d'amplifier son attraction :

- en affirmant son rôle d'accueil de nouvelles populations.
- en inscrivant la participation à la mise en place et à la réalisation de nouveaux équipements sur le territoire communal, intercommunal et à l'échelle du Pays afin de proposer toujours plus de services à la population.
- en affirmant la nécessité d'un aménagement sécuritaire et paysager de la route de Bailly pour proposer aux circulations douces et motorisées une traversée de village sûre et embellie.

6. Le projet d'aménagement et de développement durable

Assurer la protection et la mise en valeur des paysages et des écosystèmes

Préserver et renforcer les trames verte et bleue de la commune.

Harmoniser la commune et son environnement

Renforcer la qualité urbaine de Rigny-la-Nonneuse en respectant son organisation "naturelle" façonnée par le ru Saint-Pierre et les axes historiques de construction.

Penser l'habitat de demain

Poursuivre le développement d'une commune attractive qui facilite la vie quotidienne des citadins en privilégiant la proximité et la mixité.

Rigny-la-Nonneuse, une commune attractive

Affirmer sa place parmi les bassins de vie alentours qui comptent pour attirer ménages et entreprises et garantir aux habitants une haute qualité de vie.

I. Assurer la protection et la mise en valeur des paysages et des écosystèmes

Le constat

Rigny-la-Nonneuse dispose d'un paysage riche et varié composé d'espaces naturels, boisés, forestiers et de cultures d'exploitation. En centre bourg, le paysage présente d'autres caractéristiques liées à l'activité humaine comme les jardins et les vergers et à la présence de l'eau avec le ru Saint-Pierre.

Les objectifs

- développer un projet paysager et environnemental sur l'ensemble du territoire communal;
- pérenniser l'activité agricole par le maintien de son potentiel de production;
- maintenir un équilibre entre l'activité agricole et les sensibilités naturelles.

Les orientations du PADD

Dans ces perspectives, le PLU oriente ses actions de la façon suivante :

- clarifier l'occupation et les vocations des zones de façon à maîtriser le développement des espaces naturels et agricoles;
- mettre en place des protections sur les espaces naturels;
- assurer une intégration paysagère des constructions agricoles par la mise en place de prescriptions;
- éviter toute construction et aménagement, y compris agricoles, dans les secteurs pouvant être utilisés par l'agriculture mais qui présentent des enjeux paysagers ou écologiques.



1 Assurer la protection et la mise en valeur des paysages et des écosystèmes

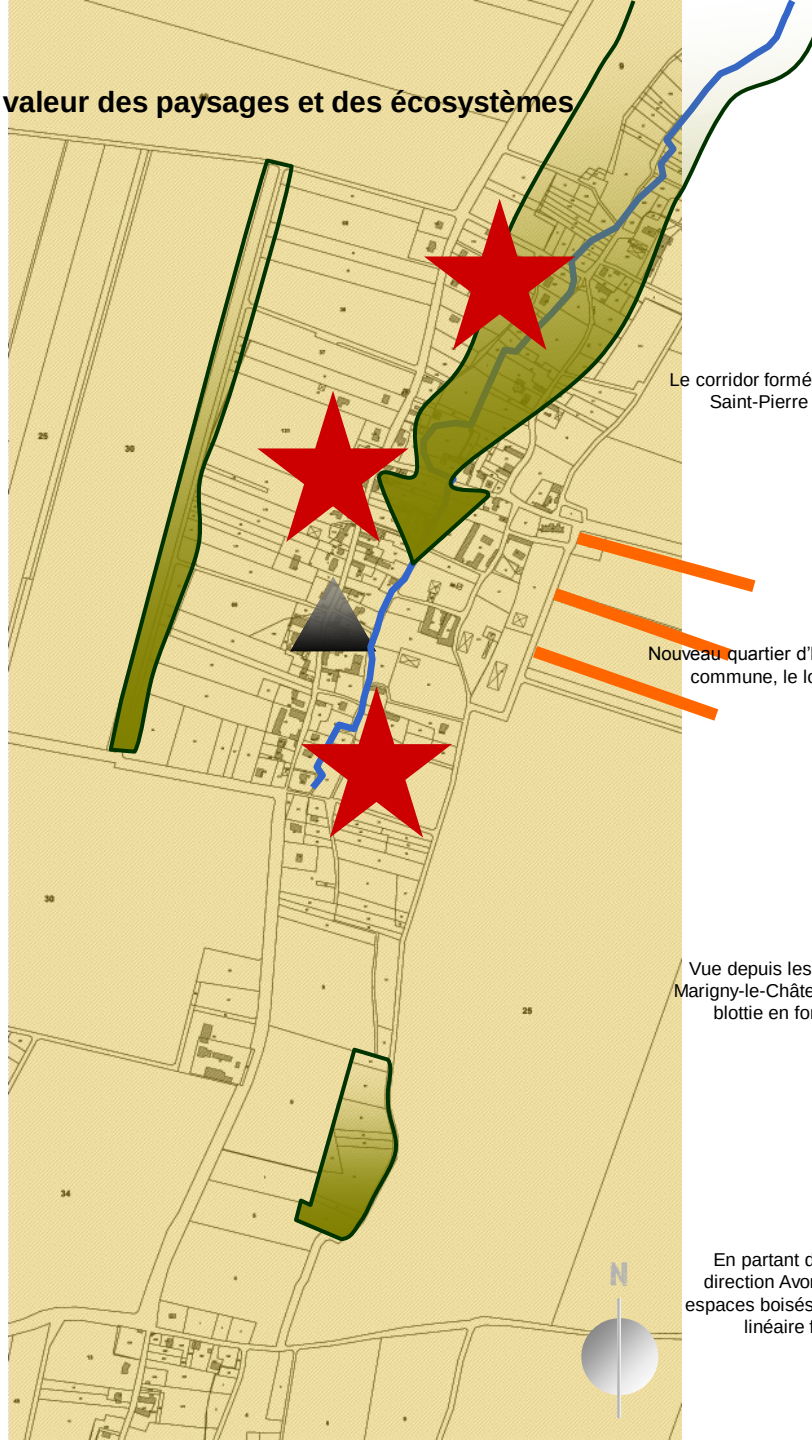


1 Assurer la protection et la mise en valeur des paysages et des écosystèmes



Allée plantée d'arbres entre le village et les cultures, sur la route en venant de Fay-les-Marcilly.

-  Préservation des équilibres écologiques et du Ru Saint-Pierre
-  Protection du corridor écologique et des trames bleue et verte formées par le Ru ainsi que par l'ensemble des boisements et autres espaces naturels (haies, prairies, vergers...)
-  Prise en compte de l'espace agricole et intégration des constructions agricoles
-  Espaces boisés à préserver
-  Intégrer la qualité paysagère dans les secteurs de développement urbain
-  Protection des coteaux depuis Marigny-le-Châtel
-  Valorisation du caractère patrimonial du village



Le corridor formé par la présence du ru Saint-Pierre : diversité écologique.

Nouveau quartier d'habitat à l'entrée de la commune, le long du ru Saint-Pierre.

Vue depuis les coteaux en venant de Marigny-le-Châtel. Rigny-la-Nonneuse, blottie en fond de vallée, se laisse approcher...

En partant de Rigny-la-Nonneuse, direction Avon-la-Pèze... Les petits espaces boisés ponctuent le paysage linéaire formé par les cultures.



Le constat

Rigny-la-Nonneuse s'est développé autour d'un axe de communication principal et le long du ru Saint Pierre. Il en résulte une organisation urbaine et végétale caractéristique de la commune.

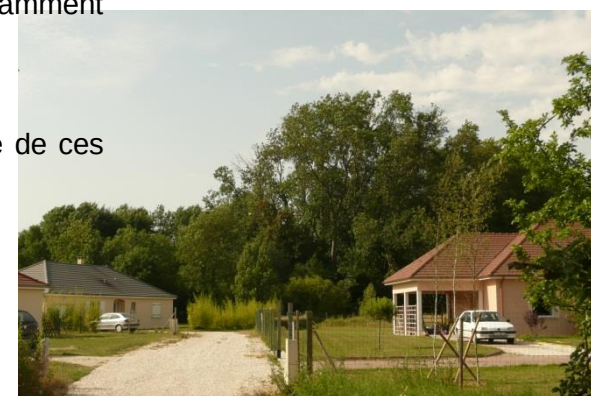
Les objectifs

- affirmer la nécessité d'un aménagement sécuritaire et paysager de la route de Bailly pour proposer aux circulations douces et motorisées une traversée de village sûre et embellie;
- marquer les entrées de villages;
- proposer un maillage de liaisons douces à l'échelle communale;
- préserver et mettre en valeur le tracé du ru Saint Pierre sur l'ensemble du territoire communal.

Les orientations du PADD

Dans ces perspectives, le PLU oriente ses actions de la façon suivante :

- préserver les corridors de fonctionnement agricole permettant la jonction entre les territoires agricoles notamment pour garantir les accès agricoles actuels;
- mettre en place des protections sur les espaces paysagers;
- protéger des pressions de l'urbanisation les espaces paysagers sensibles en imposant l'inconstructibilité de ces zones;
- arrêter l'étalement urbain progressif contribuant à morceler les terres agricoles et les paysages naturels;
- réglementer l'implantation des nouvelles constructions afin de redéfinir et marquer les entrées de village;
- valoriser les entrées de village par des aménagements qualitatifs;
- proposer des connexion avec les nouvelles urbanisations en évitant les enclaves pour les piétons;
- clarifier l'occupation et les vocations des zones de façon à maîtriser le développement urbain de la commune.



2 Harmoniser la commune et son environnement



2 Harmoniser la commune et son environnement



A la sortie de Rigny, direction Saint-Martin de Bossenay... Le Ru et les espaces agricoles qualifient de manière qualitative le site mais attention aux constructions nouvelles à l'entrée de la commune, qui distendent le tissu urbain...



La qualité exceptionnelle et la diversité des paysages engendrés par le Ru Saint-Pierre. Atout majeur de la commune à préserver et à valoriser...

Depuis Fay-les-Marcilly, de grandes étendues agricoles et quelques espaces boisés rythment le paysage. La perspective sur la commune de Rigny et la qualité des espaces naturels sont à préserver.



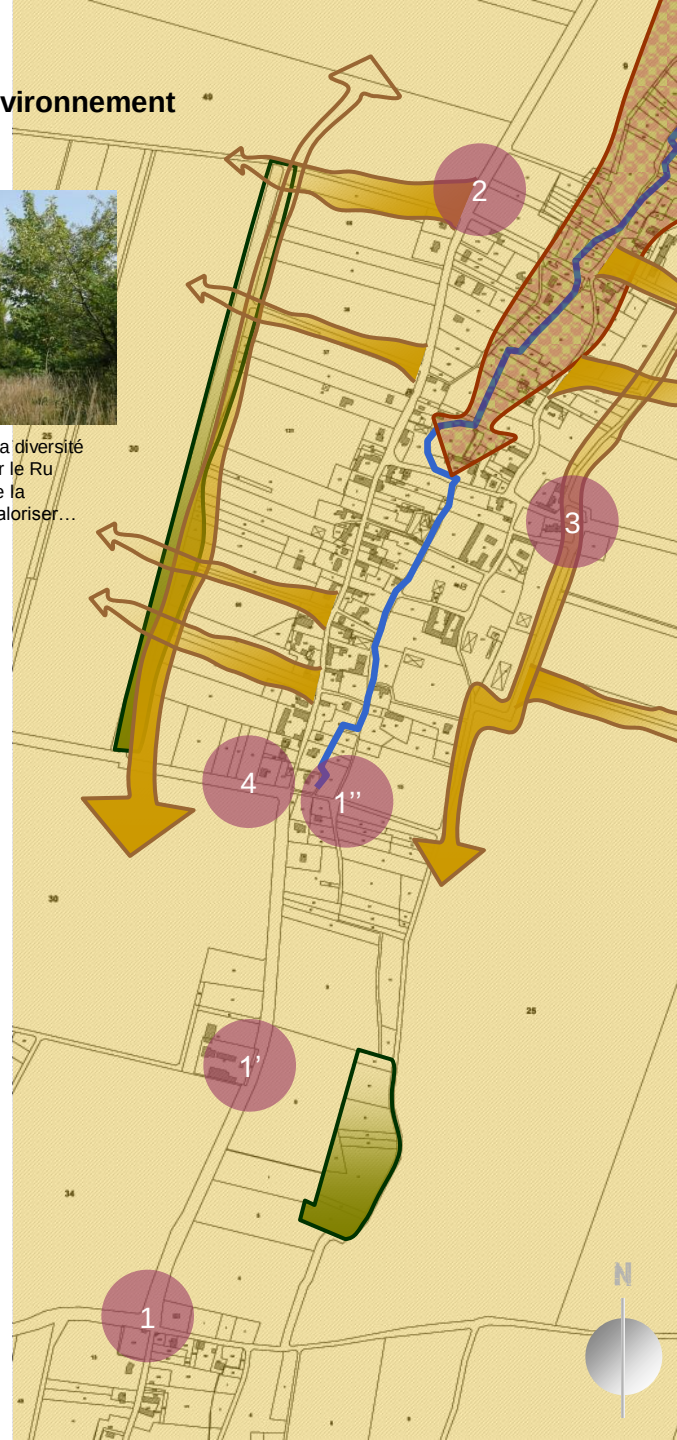
Préservation des corridors de fonctionnement agricole



Préservation des paysages engendrés par la présence du Ru



Valorisation des entrées de village par des aménagements qualitatifs et réglementation de l'implantation des nouvelles constructions



Interaction entre les espaces agricoles et le village bâti. Les espaces cultivés pénètrent dans le village qui a développé un réseau de dessertes des parcelles agricoles. Ces voies secondaires sont un maillage essentiel et caractéristique de la commune.



En sortant de Rigny-la-Nonneuse, direction Marigny-le-Châtel. Sans doute la plus qualitative des entrées de village. Le relief, la végétation et le bâti composent cette entrée de bourg qu'il convient de protéger comme un élément du patrimoine Rignois.



L'entrée 1, venant d'Avon-la-Pèze, se fait en trois étapes : à la limite communale, au silo et à l'entrée bâtie du village, ce qui entraîne une confusion en terme de limite, notamment sur l'entrée située juste à la jonction des deux communes...

3. Penser l'habitat de demain

Le constat

Les constructions récentes présentes sur la commune sont en rupture avec le mode d'habitation et la manière de consommer l'espace, recensés dans le centre bourg originel.

Les objectifs

- permettre un développement extensif maîtrisé en favorisant le renouvellement urbain et en développant des types de logements moins consommateurs d'espace;
- proposer aux habitants un cadre de vie dont l'objectif est de valoriser les qualités résidentielles de la commune;
- inciter la population à réduire sa consommation d'espace et d'énergie.

Les orientations du PADD

Dans ces perspectives, le PLU oriente ses actions de la façon suivante :

- améliorer globalement la qualité urbaine et paysagère en insistant sur une meilleure intégration des constructions dans le site, la qualité des espaces collectifs comme des espaces privatifs et conforter les centralités secondaires, améliorer la gestion des transitions avec les espaces limitrophes, le renforcement de la place du végétal;
- encourager les types de constructions économes en énergie et respectueuses de l'environnement;
- économiser la consommation de foncier par une densification des constructions et une mutualisation des espaces de stationnement.



3 Penser l'habitat de demain



Amélioration de la qualité paysagère
sur des espaces ultra-sensibles



Clarification des transitions entre les
espaces limitrophes : le village et les
espaces agricoles



Valorisation de la qualité des
espaces collectifs et confortation des
centralités secondaires



Densification des constructions et
mutualisation des espaces de
stationnement

3 Penser l'habitat de demain



L'habitat nouveau à Rigny-la-Nonneuse est essentiellement composé de pavillons qui banalisent l'expression architecturale contemporaine.



Les limites parcellaires ne sont pas traitées et le lien avec le village originel est quasi-inexistant.

Les constructions nouvelles implantées dans le secteur du Ru Saint-Pierre n'ont, pour la plupart, pas tenu compte du lieu dans lequel elles se sont construites. Les clôtures ou l'insertion paysagère sont peu soignées.



Quelques espaces collectifs sont à valoriser et doivent faire l'objet d'un traitement identitaire plus marqué.



Amélioration de la qualité paysagère sur des espaces ultra-sensibles



Clarification des transitions entre les espaces limitrophes : le village et les espaces agricoles



Valorisation de la qualité des espaces collectifs et confortation des centralités secondaires



Densification des constructions et mutualisation des espaces de stationnement



Quelques exemples d'habitations « contemporaines » : bien que l'écriture architecturale traditionnelle de l'habitat ait été conservée, ces pavillons affirment leur aspect constructif et renvoient une image actuelle des formes bâties.



Plus compactes, les habitations sont conformes à l'esprit du développement durable et aux modes de constructions désormais plus économes en termes d'énergies mais aussi d'espaces.



4. L'attractivité de la Commune

Le constat

Rigny-la-Nonneuse est une commune périphérique du bassin de vie et d'emplois de Romilly-sur-Seine. La commune bénéficie également de sa situation géographique privilégiée relativement proche de la départementale 442 qui relie Troyes à Nogent-sur-Seine. Ainsi la commune bénéficie des aires de chalandises de ces trois pôles économiques ce qui est un atout pour l'accueil de nouvelles populations.

Les objectifs

- affirmer un objectif de population ambitieux mais maîtrisé avec une croissance annuelle moyenne de 3,1 % pour atteindre à l'horizon 2020 une population de 181 habitants;
- assumer son rôle d'accueil en se fixant l'objectif de maintenir le poids relatifs des logements locatifs pour permettre aux jeunes ménages en début de parcours résidentiels de se fixer dans la commune;
- maintenir des populations de jeunes adultes sur la commune;
- accompagner les évolutions démographiques et favoriser l'intégration des habitants en apportant des réponses aux besoins de l'ensemble des populations (jeunes, personnes âgées...).

Les orientations du PADD

Dans ces perspectives, le PLU oriente ses actions de la façon suivante :

- proposer une palette diversifiée de forme d'habitat permettant des parcours résidentiels variés (location, accession).
- mener une politique de développement et de maintien d'équipements et de services à l'échelle communale et intercommunale. Il s'agit de renforcer les équipements et l'attractivité du bassin de vie et d'emplois.
- proposer des espaces publics de qualité et un cadre de vie agréable en développant des espaces verts de proximité dans le cadre du renforcement des trame verte et bleue communales.



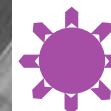
4 L'attractivité de la commune



Renforcement des trames verte et bleue afin de proposer des espaces publics de qualité



Proposition d'une palette diversifiée de forme d'habitat permettant des parcours résidentiels variés



Proposition d'espaces publics de qualité et développement des équipements à l'échelle communale et intercommunale

N



4 L'attractivité de la commune

Conduire une réflexion approfondie à l'échelle de la commune pour relier et hiérarchiser l'ensemble des espaces publics, y compris dans les nouveaux quartiers d'habitation.



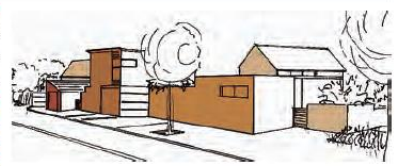
Mener des actions de requalification des espaces publics existants.



Proposer des aménagements adaptés aux besoins de la population, respectueux de l'identité des lieux, de l'environnement et économes en termes d'investissement et d'entretien.



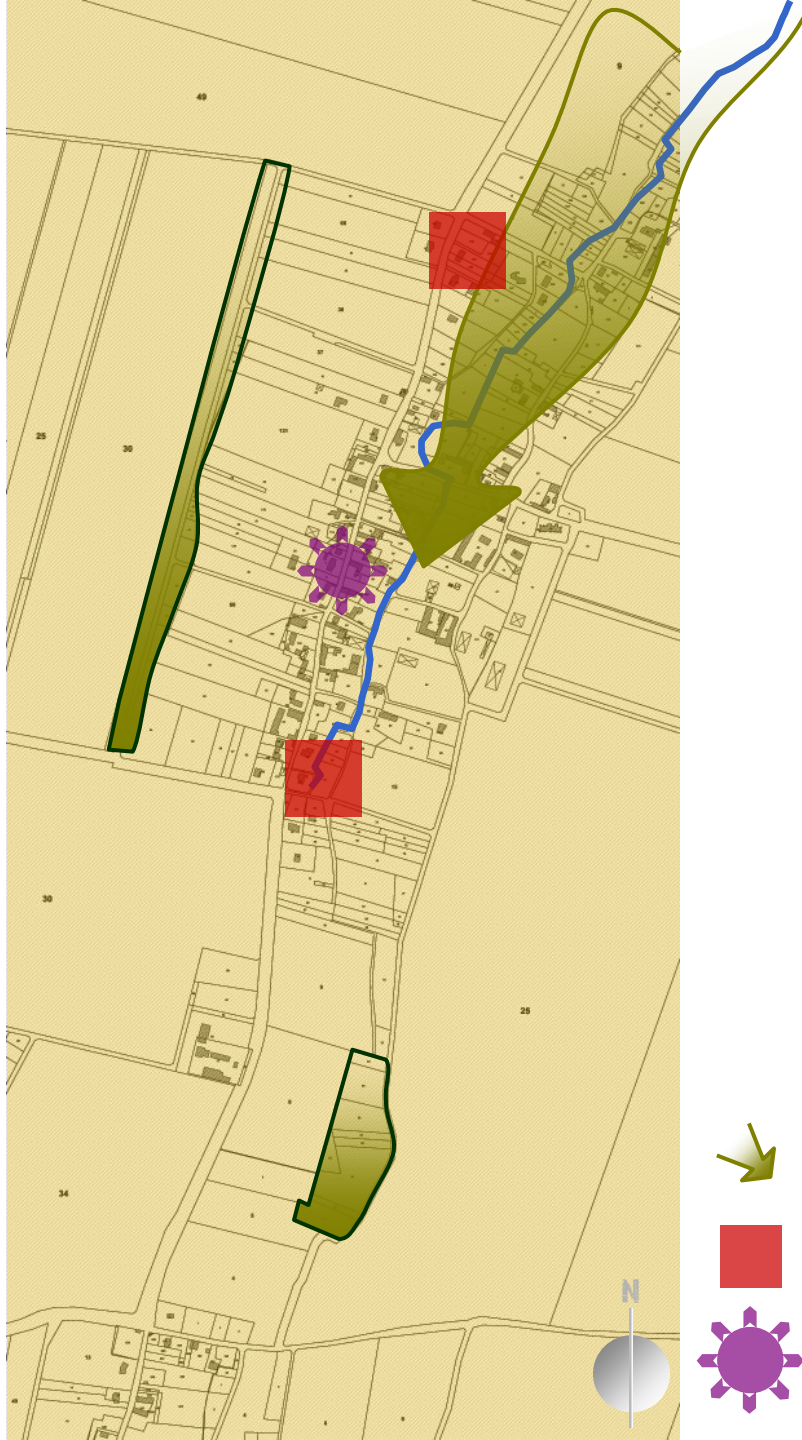
LA RUE



LA PLACE



Source : CAUE du Morbihan



Proposer une forme diversifiée d'habitat permet de répondre aux besoins de la population et favorise une diversité sociale et générationnelle.



La diversité architecturale et urbanistique engendre un tissu urbain de qualité. Cette démarche suppose de conforter le tissu urbain existant, d'utiliser des références architecturales en les revisitant et de moduler les densités.



Il s'agit aussi de soigner les transitions entre les espaces publics et les espaces privés par la création de zones tampons.



Renforcement des trames verte et bleue afin de proposer des espaces publics de qualité



Proposition d'une palette diversifiée de forme d'habitat permettant des parcours résidentiels variés



Proposition d'espaces publics de qualité et développement des équipements à l'échelle communale et intercommunale